



Mineurs laissés à la rue p. 4 et 5

Des dizaines de mineurs isolés étrangers ont été laissés à la rue, l'automne dernier. Le Département n'a pas rempli sa mission de protection de l'enfance.

École : peut mieux faire p. 7

L'enquête Pisa portant sur les élèves de 15 ans donne une fois de plus une mauvaise note à l'école française. Ce classement est-il fiable ?

Merci patron ? p. 18 et 19

Les nouvelles formes d'organisation du travail, plus « cool », sont-elles une véritable avancée pour les travailleurs... ou une autre façon de faire du taylorisme ?

TVA : l'État se taille la part du lion...

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représente la moitié des recettes de l'État. Mais cet impôt sur la consommation répond-il vraiment aux exigences de notre démocratie sociale ?

p. 10 à 13



POPULATION

De plus en plus...

C'est officiel depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a livré les chiffres de la population municipale stéphanaise, soit 28 752 habitants. Un chiffre en très légère hausse de 14 Stéphanois-es par rapport à l'an passé.



PHOTO : J.-P.S.



PHOTO : ARNAUD BERTEREAU - AGENCE MONA

VŒUX

Mille grues pour la paix

Après une année 2016 marquée du sceau de la douleur suite à l'attentat du 26 juillet qui a coûté la vie au père Jacques Hamel, il fallait que les vœux pour l'année 2017 s'inscrivent dans un message de bienveillance, de solidarité et de partage. Symboles de paix, les mille cinq cents origamis de grues fabriqués par les Stéphanois-es, petits et grands, entre septembre et octobre ont servi de matière première à la plasticienne Astrid Méry. Avec ces oiseaux de papier, elle a conçu une œuvre qui évoque un paysage impressionniste, baigné de soleil... comme une aspiration à mieux vivre ensemble.

LISTES ÉLECTORALES

Rush sur les urnes

Entre novembre et fin décembre, près de 500 nouveaux électeurs se sont inscrits sur les listes stéphanoises pour un total, pour l'année 2016, de 1 354 nouveaux inscrits. Les nouveaux électeurs n'étaient que 451 en 2015 et 642 en 2014. Le « rush » 2016, observé partout en France, s'explique probablement par les élections présidentielle et législatives qui se tiendront en avril, mai et juin prochains. À titre de comparaison, aux dernières élections présidentielle et législatives de 2011, les listes stéphanoises avaient accueilli 1 567 nouveaux électeurs. Il y a désormais 17 742 électeurs au 10 janvier sur les listes stéphanoises.



PHOTO : E. B.



RECENSEMENT

L'addition, s'il vous plaît

Le recensement annuel de la population se déroulera cette année du 19 janvier au 25 février 2017. Un rendez-vous important qui détermine notamment la participation de l'État au budget des communes françaises et qui constitue un indice significatif pour engager des projets de construction de logements, d'installation de commerce ou de développement de moyens de transport. Six agents accrédités par la Ville seront en charge de ce recensement effectué sur une partie de la population stéphanaise : Martin Dermien, Pierre Creusé, Pascal Tous Rius, Nathalie Mahieu, Élise Klozek et Laurent Appert se présenteront chez l'habitant munis d'une carte avec une photo attestant de leur accréditation. Pour la troisième année consécutive, les Stéphanaïens auront la possibilité de remplir l'imprimé d'informations sur internet via le site www.le-recensement-et-moi.fr grâce à des codes d'accès fournis par l'agent-recenseur. En 2016, 30 tonnes de papier ont été économisées grâce à ce dispositif.

PARTENARIAT

Ville et Caf ensemble pour les Stéphanaïens

La Ville et la Caisse d'allocations familiales de Seine-Maritime (Caf) ont signé le 12 décembre une convention territoriale globale pour les années 2017 à 2019. Établie à partir des besoins identifiés sur le territoire, cette convention trisannuelle a pour objectifs de « favoriser l'accès aux droits et réduire le non-recours », « accompagner les familles dans leur habitat », « développer les places d'accueil



de la petite enfance au plus près des besoins des familles », « accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'accès aux droits » et l'« animation sociale et l'accompagnement des familles ». Par cette convention, la Ville et la Caf s'engagent notamment « à mobiliser les moyens humains [...] et matériels [...] pour la réalisation » de ces objectifs.

À MON AVIS

Un impôt du quotidien inéquitable

Toutes taxes comprises, la fameuse petite mention qui figure obligatoirement au bas de nos tickets de caisse renvoie pour l'essentiel à la TVA qu'acquitte chacun d'entre nous sur sa consommation, la plus importante recette fiscale de l'État mais aussi la plus injuste.

C'est une évidence qui pourrait échapper au débat tant cet impôt du quotidien est banalisé et qu'il apparaît normal que tout le monde, quel que soit son revenu, débourse la même somme pour acheter la même baguette de pain ou la même voiture.

Cela devrait pourtant poser question lorsque certains proposent de l'augmenter tout en supprimant l'impôt sur les grandes fortunes et en diminuant l'impôt sur les sociétés.

De là à penser que d'aucuns ne vivent pas dans la même réalité que la grande majorité de nos concitoyens...

Hubert Wulfranc

Maire, conseiller départemental



Directeur de la publication : Jérôme Gosselin. **Directrice de l'information et de la communication :**

Sandrine Gossent. **Réalisation :** service municipal d'information et de communication.

Tél. : 02 32 95 83 83 - serviceinformation@ser76.com /

CS 80458 - 76 806 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex.

Conception graphique : L'ATELIER de communication.

Mise en page et infographies : Aurélie Mailly, Émilie Guérard. **Rédaction :** Fabrice Chillet, Stéphane Nappé, Sébastien Aliome. **Secrétariat de rédaction :** Céline Lapert. **Illustration :** Cambon/Iconovox.

Photographes : Éric Bénard (E. B.), Marie-Hélène Labat (M.-H. L.), Jérôme Lallier (J. L.), Loïc Seron (L. S.), Jean-Pierre Sageot (J.-P. S.)

Distribution : Benjamin Dutheil. **Tirage :** 15 000 exemplaires. **Imprimerie :** ETC 02 35 95 06 00.

PHOTO : J.-P. S.

MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

« Je suis resté trois mois à la rue »

À l'automne 2016, une trentaine de mineurs isolés étrangers étaient abandonnés à eux-mêmes dans les rues de Rouen. La situation s'est améliorée mais la CGT parle de « bricolage ».

Les coulisses de l'info

Début novembre 2016, la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde, la Cimade et Réseau éducation sans frontières ont manifesté pour contraindre l'Aide sociale à l'enfance à prendre en charge une cinquantaine de mineurs laissés à la rue en Seine-Maritime. Deux mois après, qu'en est-il de la situation ?

Dans un étroit bureau de Médecins du monde, à Rouen, des sacs de couchage kaki sont rangés sous une table. Chaque jour, des jeunes y ont trouvé un peu de chaleur et de repos, exténués d'avoir marché toute la nuit dans les rues, seuls, affamés.

Dans une petite pièce attenante, sans fenêtre, Joseph est occupé à couper les cheveux de Jean*. Ils ont 17 et 16 ans. L'un et l'autre ont connu les sacs de couchage kaki. Parce qu'ils ont été rejetés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pendant des mois. « Je me suis présenté à l'ASE le 19 septembre, explique Jean, le plus jeune. Ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de place. Ils me disaient de revenir plus tard. Je suis revenu chaque semaine. Ils me disaient : "Il n'y a pas de place, reviens demain". Je suis resté deux mois à la rue. »

D'une même voix calme, Joseph explique comment ce service du Département l'a lui aussi laissé à la rue, sans ressources, pendant trois mois. « J'avais mon extrait

de naissance sur moi mais l'ASE a refusé de croire que je suis mineur. Ce n'est pas un médecin qui a décidé. C'est une femme, juste en me regardant. Elle m'a dit : "Tu n'es pas mineur, tu n'as pas la corpulence d'un mineur". »

Une circulaire du 31 mai 2013 détaille en effet comment l'ASE doit « apprécier si le jeune peut ou non avoir l'âge qu'il affirme avoir ». Parmi un « faisceau d'indices », l'agent doit notamment « être attentif [au] développement physique du jeune et [de] la compatibilité de l'apparence physique avec l'âge allégué ».

« Nous réclamons un service dédié aux mineurs isolés étrangers »

« Le droit en France est très précis : tout jeune mineur doit être mis à l'abri. La prise en charge doit être immédiate et concrète », indique néanmoins Christian Cartier, délégué régional de Médecins du monde, avant d'ajouter : « Ils ont des vies difficiles, marquées par des parcours souvent tragiques.





INTERVIEW

« Leur ailleurs permet de mieux nous comprendre nous-mêmes »

Le chorégraphe Rachid Ouramdane est l'auteur du spectacle *Sfumato* présenté au Rive Gauche en décembre dernier. L'artiste a écrit plusieurs spectacles s'appuyant sur des témoignages de réfugiés.

Vous construisez vos spectacles à partir de témoignages de réfugiés et de jeunes. Pourquoi ?

Je m'intéresse depuis des années aux gens faits d'un ailleurs. Leur ailleurs nous permet de mieux nous comprendre nous-mêmes. Ils nous font prendre pleinement conscience de nos différences. Mais je constate aussi que personne ne veut véritablement entendre parler de ce que vivent ces personnes.

Pourtant, le passage au récit est une étape importante de la reconstruction de soi...

Oui, mais avant de demander à ces personnes de raconter ce qu'elles ont vécu, il faut se poser la question de la possibilité même d'un récit. Les réfugiés ont parfois subi de très grandes violences. Et quand ils racontent leur parcours, les récits peuvent être incohérents. Mais ce ne sont pas des mensonges. Ces incohérences ne trahissent pas une volonté de tromper afin d'obtenir un statut ou une aide. Elles résultent souvent d'épisodes trop douloureux pour pouvoir être formulés.

Comment entendre ces récits ?

On réduit trop souvent l'histoire des réfugiés au droit ou non qu'ils ont d'être là, chez nous. Je me demande jusqu'où on peut faire un travail en finesse pour démêler les récits de ces jeunes, de ces réfugiés. D'autant plus que, souvent, ce travail est confié à des administrations qui n'ont aucune compétence pour aborder ces questions et qui les utilisent dans le seul but de décider si le réfugié est digne de foi. Ça ne devrait pas être au niveau administratif de juger du sort d'un être humain.

Et quand ils arrivent ici, c'est la galère qui continue. Dans un État de droit, la loi a pour objectif de protéger les plus vulnérables, là on s'en sert contre eux. »

Pour Nathalie Lecordier, vice-présidente du Département chargée de l'enfance et de la famille, Jean, Joseph et les dizaines d'autres mineurs ont été à la rue « *parce que l'enquête était en cours, tant que nous ne sommes pas sûrs de l'âge, je ne mets pas les majeurs dans un foyer avec des mineurs, c'est ça aussi la protection des mineurs* ». La loi oblige pourtant le Département à accueillir immédiatement, pendant cinq jours, tout jeune se déclarant mineur isolé afin « de s'assurer de sa minorité ». Les coûts liés à cette période, précise la circulaire du 31 mai 2013, « sont pris en charge par l'État ».

« *Nous réclamons depuis longtemps un service dédié aux mineurs isolés étrangers*, plaide Sophie Herlin, représentante CGT de l'ASE. *Le président du Département n'avait pas pris conscience de l'ampleur du problème avant la mobilisation des ONG. On a*

bricolé avec ce qui était possible. Faire mieux n'aurait pas forcément un coût plus important que ce que nous faisons aujourd'hui. »

La syndicaliste reconnaît qu'il y a encore des mineurs à la rue, malgré trois hôtels, dans le département, réquisitionnés pour les accueillir, « *mais ils sont engorgés et il n'y a plus de place dans les foyers pour les sortir de l'hôtel* ». « *Nous allons créer une douzaine de places supplémentaires en foyer dans le premier trimestre 2017 sur le département* », assure de son côté Nathalie Lecordier. ■

* Les prénoms ont été modifiés.

▲ Cent soixante-deux mineurs isolés étrangers ont été confiés en 2016 « par décisions judiciaires » au Département de Seine-Maritime.

PHOTO : L.S.

VOIRIE

Le bel asphalte de Moscou

Les arbres de la rue de Moscou sont tombés, certes, mais avec du retard sur le calendrier (*Le Stéphanois* n° 221)... La raison en revient aux problèmes rencontrés par la Métropole (désormais responsable des travaux de voirie) lorsqu'il a fallu refaire les réseaux d'eau endommagés par les racines.

Les trente-quatre tilleuls abattus et réduits en copeaux par la Ville seront remplacés au printemps par une douzaine d'érables boule dans les fosses réservées dans la nouvelle chaussée. Du côté de la rue de Stockholm, les arbres abattus seront quant à eux compensés par des « petits arbres » de type houx panaché et laurier tin, confie Marc Havin, responsable municipal des espaces verts du secteur Madrillet, lesquels ne pourront toutefois pas être directement mis en terre... « Les réseaux refaits ne permettent pas de planter de nouveaux arbres, nous sommes obligés de les mettre dans des bacs qui seront déposés sur le trottoir, de chaque côté de la rue. »

Hormis ce « détail », les riverains apprécient la nouvelle chaussée, à l'image de Stéphane qui regrette toutefois « la perte de surface de nidification pour les oiseaux ». Jean-Claude, également riverain, et tout autant satisfait de n'être plus dans l'ombre humide des tilleuls, signale toutefois un autre problème : « Les gens roulent plus vite. »

POLLUTION

Particules particulaires

En décembre, notre agglomération a connu plusieurs épisodes de pollution de l'air aux particules fines. Quid de cette pollution et de ses incidences pour les habitants du secteur ?

D'UNE TAILLE DE MOINS DE 10 MICRONS, SOIT UN MILLIÈME DE MILLIMÈTRE, les particules fines en suspension ont encore fait parler d'elles à la fin de l'année 2016. L'agglomération rouennaise n'a pas échappé à ce brouillard pollué, conséquence de plusieurs facteurs que rappelle Céline Léger de l'association Air normand. « Ces particules proviennent des échappements automobiles ainsi que de l'usure de certaines pièces comme les freins ou les pneus, mais aussi de l'industrie malgré les filtres et des chauffages au bois. Et, bien sûr, la météo joue un rôle important car durant la période anticyclonique que nous avons connue, c'est comme si nous avions eu un couvercle thermique au-dessus de nos têtes qui empêche la dissolution des fumées. » Pas de pluie pour laver l'air, pas de vent pour chasser ces polluants, toutes les conditions étaient réunies, conduisant ainsi la préfecture de région à informer sur les recommandations de rigueur. Selon un pneumologue rouennais, « il est très difficile de savoir si cette pollution est à l'origine des pathologies respiratoires rencontrées durant ce mois de décembre. Toutefois, on a quand

Plus de patients que d'habitude

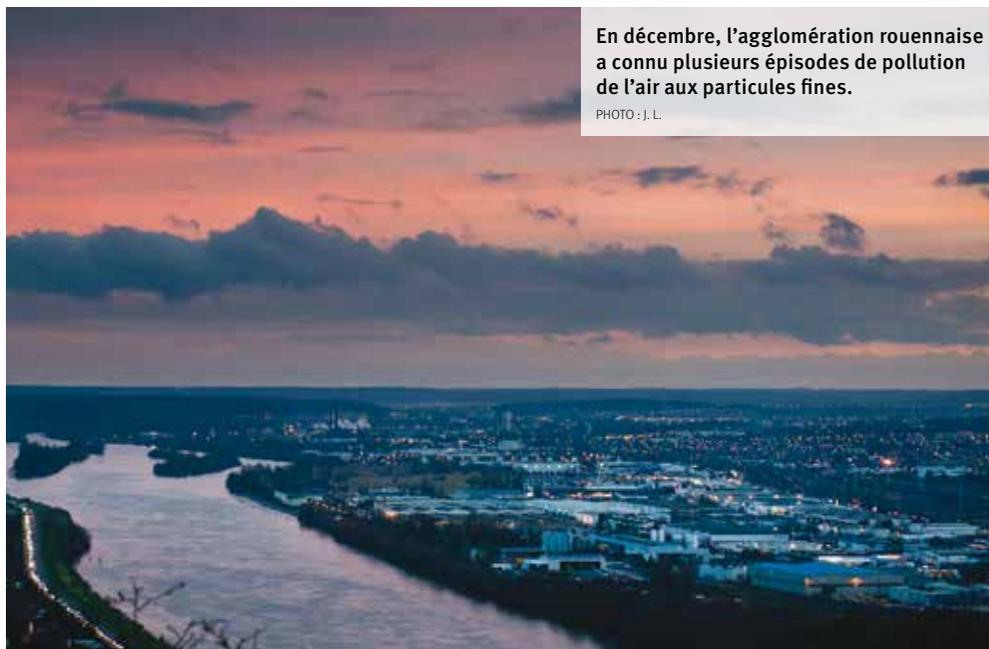
même vu plus de patients que d'habitude. Les recherches fondamentales sur les particules fines nous apporteront des réponses dans les mois ou les années à venir. Donc nous ne pouvons pas en tirer de conclusions hâtives car, en plus, c'est une période d'infections diverses avec de nombreux virus, et nous n'avons pas assez de recul ».

Il est important de rappeler que les informations obligatoires liées aux particules fines ne remontent qu'à 2007 et que les seuils ont été abaissés en 2012. Pour Air normand, cette fin d'année 2016 n'a donc rien d'exceptionnel, « ce n'est pas pire qu'avant, mais plus une question de sensation ».

Malgré ce constat ni optimiste ni alarmant, quelques précautions s'imposent durant ces périodes : éviter les activités physiques et être très attentif aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires) et aux personnes sensibles. ■

En décembre, l'agglomération rouennaise a connu plusieurs épisodes de pollution de l'air aux particules fines.

PHOTO : J. L.



Comparaison n'est pas raison

Le classement Pisa publié en décembre ne fait pas de cadeau à la France, seulement 26^e en sciences sur 72 pays de l'OCDE. Mais que penser de cette étude ?

Devenue la référence mondiale de l'évaluation scolaire, l'enquête Pisa fait tous les trois ans les choux gras des médias internationaux. Le dernier classement peu glorieux pour la France, pourtant 5^e puissance économique mondiale, pose cependant de nombreuses questions. Comme tout bon Français qui se respecte, on aime trouver des excuses à ses mauvaises notes. Concernant ce classement, certains avancent cependant des arguments qui n'ont rien de la mauvaise foi et qui méritent d'être mis sur la table.

Marge d'erreur

Selon Dimitri Casali, historien et spécialiste de l'enseignement de l'Histoire, interrogé sur Europe 1 il y a peu, « *tout n'est pas comparable. On ne peut pas comparer un pays comme la Finlande de 5 millions d'habitants, qui est effectivement troisième ou quatrième, avec la France, 65 à 66 millions d'habitants et une population très hétérogène* ». L'étude

PISA prévoit également une marge d'erreur de 5 points et est réalisée sur un petit échantillon d'élèves. Par conséquent et pour beaucoup, le classement en ressort biaisé puisque de nombreux pays ont des résultats très proches.

On serait donc très loin d'une exactitude statistique, comme se plaisent à le démontrer les anti-Pisa qui pointent également du

doigt les spécificités du modèle français. En effet, il s'avère que certaines compétences considérées comme fondamentales dans notre pays ne sont purement et simplement pas évaluées.

Et il n'y a pas qu'en France que les spécialistes émettent de gros doutes, la Suisse (18^e) et le Canada, pourtant à la 7^e place, sont très réservés quant à ces résultats. ■

RECOMMANDATIONS

L'OCDE, une organisation intéressée ?

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) regroupe 35 pays parmi les plus riches. Elle ne se contente pas de publier Pisa. Elle fait également des « recommandations » à ses membres. Concernant l'éducation, l'OCDE a notamment produit en juillet 2015 un document intitulé : « Vers un système d'éducation plus inclusif en France ? » dans lequel elle recommande d'« approfondir la réflexion sur le statut des enseignants » ou encore d'« adapter les stratégies de financement aux besoins des élèves et des établissements d'enseignement », ce qui, à mi-mot encourage l'introduction de capitaux privés dans l'enseignement public, voire, à la fin du statut de fonctionnaire pour les profs. Quant à l'enseignement supérieur, les recommandations de l'OCDE sont encore plus claires : « Mettre en place une politique de frais d'inscription différenciés et modulés au regard des perspectives de rémunération offertes. » Bref, plus une formation mène l'étudiant à une forte rémunération, plus il doit la payer cher... Drôle de manière de lutter contre les inégalités.



◀ En mai 2015, 6 100 élèves de 15 ans scolarisés à la fois dans les collèges et lycées français ont participé à l'enquête internationale Pisa, ainsi que leurs homologues de 71 autres pays.

PHOTO : L. S.

« Toute l'attention de l'État »

Les victimes de l'attentat du 26 juillet ont rencontré en mairie la secrétaire d'État Juliette Méadel venue installer à Rouen le 10^e comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme.

CIED ÉDUCATEL

Les salariés licenciés



Les cinquante-huit salariés du Centre d'enseignement à distance (Cied) Éducatel devraient recevoir leur lettre de licenciement à la mi-janvier, ce qui actera la fermeture du site stéphanois de la rue Ernest-Renan. Jusqu'au dernier moment, les salariés auront toutefois bataillé pour sauver leur entreprise.

Le 13 décembre, ils plaident leur cause devant les juges du tribunal de commerce de Versailles (lire *Le Stéphanois* 226). « Les juges n'ont pas l'habitude d'être interpellés par les salariés, confie Élodie Bragança, salariée élue au comité d'entreprise (CE). Ils ont dit que notre idée de trouver un repreneur leur semblait fantaisiste mais qu'ils étudieraient néanmoins toute proposition sérieuse. »

En prolongeant de six mois jusqu'au 21 juin la période d'observation, les juges ont en effet laissé la porte ouverte à un hypothétique repreneur. C'est d'ailleurs dans cet espoir que les salariés avaient publié il y a un mois une vidéo sur YouTube. Mais pour le moment aucune entreprise n'a déposé de proposition ferme. Les membres du CE mettent désormais leur énergie à essayer de reclasser leurs collègues.

LES VICTIMES DE L'ATTENTAT DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE ET LEURS PROCHES ONT REÇU JULIETTE MÉADEL, la secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, vendredi 16 décembre. La rencontre a eu lieu à huis clos en mairie. Les époux Coponet, leur fille, une parente du père Jacques Hamel et les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, les sœurs Huguette, Danièle et Hélène, ont échangé pendant une heure avec la secrétaire d'État, en présence du maire, Hubert Wulfranc, et de plusieurs personnalités politiques et religieuses. « À Saint-Étienne-du-Rouvray, cinq personnes sont encore en état de choc psychologique, a déclaré Juliette Méadel à l'issue de la rencontre. Je veux que toute l'attention de l'État aille vers leur reconstruction. »

La secrétaire d'État s'était auparavant rendue en préfecture afin d'y installer le 10^e comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme, où elle a également rencontré les familles des quatorze jeunes qui ont péri

dans l'incendie du café Le Cuba Libre, dans la nuit du 5 au 6 août dernier, à Rouen.

Ce « guichet unique » a pour fonction de « fluidifier » les relations entre les victimes et les services de l'État, a assuré la secrétaire d'État. « Les victimes ne doivent pas se retrouver dans des situations de démarches compliquées. Je ne veux pas qu'on ajoute de la douleur à la douleur. Je veux que les victimes ne se sentent pas seules. »

« Guichet unique »

Chaque département recensant des victimes d'attentat ou d'accident collectif devrait ainsi voir l'installation d'un comité local, « un service public pour tous les

Français dans tous les points du territoire ». Quarante-trois victimes de terrorisme vivant en Seine-Maritime sont à ce jour susceptibles de s'adresser au comité local, selon Juliette Méadel : six de l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray, vingt-neuf des attentats du 13 novembre 2015 à Paris, quatre de l'attentat de Ouagadougou du 15 janvier 2016 et quatre de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016. ■



La secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes, Juliette Méadel, s'est rendue en mairie vendredi 16 décembre pour y rencontrer les victimes de l'attentat de l'église Saint-Étienne.

PHOTO : J. L.



◀ À la manière des colporteurs d'histoires, les comédiens de la Piccola Familia se rendent au plus près du public pour percer les secrets de l'histoire des rois d'Angleterre, pleine de bruit et de fureur.

PHOTO : NICOLAS JOUBARD

SPECTACLE

À la recherche de Richard

Qui se cache derrière Richard III, le monstre, le criminel, le héros de la pièce de Shakespeare ? La troupe de la Piccola Familia propose quelques éléments de réponse à découvrir le 1^{er} février à l'UFR des sciences et techniques du Madrillet.

C'est bien d'un spectacle dont il s'agit et non d'un exposé ou d'une conférence sur la psychologie de Richard III, le héros shakespearien. La troupe de la Piccola Familia, reconnue au-delà des frontières depuis son expérience de théâtre-marathon avec *Henri VI*, relève le défi de mettre en scène une analyse du caractère énigmatique d'un roi despote, traître, régicide et infanticide. Tout part d'une vieille malle ayant appartenu à Richard III. « Nous procédons alors comme des profilers dans le cadre d'une enquête policière. Chaque objet, chaque photo, chaque indice nous permettent de suivre le parcours du personnage, depuis sa naissance jusqu'à son apparition dans le texte de Shakespeare », explique Charline Porrone, la metteuse en scène.

Qui est ce tyran ? D'où vient-il ? Pourquoi peut-il prétendre au trône d'Angleterre ? Toutes ces questions trouvent leurs réponses dans une représentation intime voire inti-

miste ; deux comédiens et pas plus de cinquante spectateurs. « Une proximité qui ne dénature pas l'œuvre de Shakespeare mais qui dédramatise l'expérience théâtrale dans l'espoir d'attirer d'autres publics », insiste Charline Porrone. Et dans ce registre, le choix du lieu de la représentation est loin d'être anodin.

Hors les murs

Car, en dehors des plateaux, des salles de spectacle patentées, le théâtre a sa place. Et c'est bien le message qu'entend faire passer Valérie Lefort, chargée des arts vivants à l'Université de Rouen qui a choisi de programmer *L'Affaire Richard* à l'UFR des sciences et techniques du Madrillet : « Nous sommes là pour susciter de la curiosité tout en nous adaptant au rythme de vie des étudiants. Sur le temps du midi, pendant une quarantaine de minutes, tout le monde peut participer à cette expérience. » Car le spectacle n'est pas

réservé aux étudiants mais s'adresse bel et bien à tous pour aller à la rencontre d'un texte, d'un auteur et des comédiens, si proches qu'il semble qu'on soit sur la scène avec eux. « Ça fait partie de notre métier, renchérit Charline Porrone. Comme acteur, on est souvent présents sur les plateaux mais en dehors nous défendons cette volonté de démocratiser notre pratique artistique. » Dès lors, si l'œuvre de Shakespeare s'apparente pour certain à un authentique sommet himalayen quasi inaccessible, *L'Affaire Richard* pourrait constituer un camp de base permettant une ascension plus confortable. En effet, au terme de cette mini-enquête, le spectateur se sentira mieux armé pour franchir la porte du Rive Gauche les 4 et 5 mai 2017 et assister au *Richard III* de Shakespeare dans toute sa dimension. ■

PRATIQUE *L'Affaire Richard* par La Piccola Familia mercredi 1^{er} février à 13 heures, UFR des sciences et techniques du Madrillet. Gratuit. Réservation : 02 32 76 93 01 – spectacle.mdu@univ-rouen.fr



TVA, l'impôt roi

Créée en 1954, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reste l'outil de prélèvement obligatoire le plus rentable pour l'État. Aujourd'hui, son utilisation à des fins de politique économique semble la détourner de l'un de ses objectifs fondateurs : la neutralité.

Les coulisses de l'info

Alors que l'élection présidentielle approche, plusieurs candidats, officiels et potentiels, ont commencé à abattre leurs cartes en invoquant notamment la TVA, une cagnotte incontournable pour financer les réformes. Reste à savoir si à force d'être instrumentalisé par les gouvernements successifs, le roi des impôts n'a pas fini par être totalement dévoyé.

La TVA s'invite dans le débat des candidats à la présidentielle 2017 et ça n'étonnera personne puisqu'elle constitue une réserve majeure pour financer les réformes inscrites au programme de chacun. La TVA se caractérise en effet par un rendement particulièrement élevé, deux fois celui de l'impôt sur le revenu, trois fois celui de l'impôt sur les sociétés (infographie 1). En 2015, la TVA a rapporté 193,3 milliards d'euros, soit plus de la moitié des recettes fiscales nettes de l'État. Une cagnotte susceptible d'être mise à toutes les sauces.

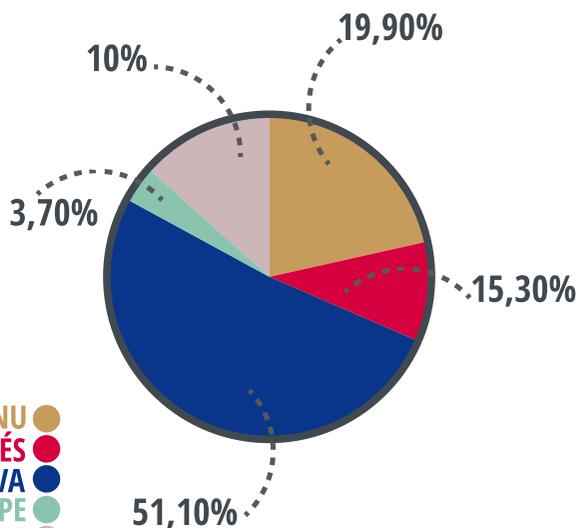
L'arme fatale

Le premier à avoir dégainé est François Fillon, le candidat Les Républicains. Dès septembre 2016 alors qu'il dévoile son programme économique, il annonce « une hausse nécessaire » de deux points du taux de base (20 %) et du taux intermédiaire (10 %). Gains espérés : 15 milliards d'euros. Mais pour en faire quoi ? La réponse de François Fillon est sans détours : alléger les charges des entreprises et baisser l'impôt sur les sociétés à 25 %. Il s'agit à proprement parler de « libérer les entreprises » certes mais pour mieux contraindre les ménages les

1

En 2015 Impôts PERÇUS PAR L'ÉTAT

IMPÔTS SUR LE REVENU ●
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ●
TVA ●
TICPE ●
AUTRES RESSOURCES FISCALES ●



plus précaires. La recette ne date pas d'hier puisqu'elle avait déjà été mise en œuvre en janvier 2014 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avec une hausse de 19,6 % à 20 % pour le taux normal et de 7 % à 10 % pour le taux intermédiaire, là encore pour financer le crédit d'impôt compétitivité à destination des entreprises.

Au-delà même d'un débat idéologique et politique, le principe même de cette redistribution d'une part de la TVA à destination des entreprises va à l'encontre des objectifs fondateurs de cette taxe créée en 1954. Ainsi, le Conseil des prélèvements obligatoires dans un rapport publié en décembre 2015 insiste dans sa conclusion sur la nécessité de « réaffirmer que, a fortiori dans un contexte de crise des finances publiques, la couverture des dépenses publiques doit demeurer l'objectif prioritaire de la TVA ». Une intention difficilement conciliable avec la hausse de deux points souhaitée par le candidat François Fillon et qui pèsera aussi sur le budget des communes.

Double peine pour les communes

Une projection permet de chiffrer les impacts sur le budget de fonctionnement de la Ville de cette possible hausse de deux points du taux normal. Cela concerne la plupart des produits et des services et du taux intermédiaire qui s'applique aux transports et aux travaux d'amélioration et d'entretien de logements de plus de deux ans. Il en coûterait pour la Ville 84 854 euros au total (infographie 2). Autant en moins pour l'entretien des espaces verts, le programme de mise en accessibilité des bâtiments municipaux ou l'entretien du centre sportif municipal.

Et les débats ne s'arrêtent pas là. Car lorsqu'il n'est pas question de hausse de la TVA, il s'agit de faire évoluer la redistribution. Manuel Valls, candidat à la primaire de la gauche, a promis qu'à compter de jan-

vier 2018 les Régions n'auraient plus de dotation globale de fonctionnement (DGF) et que cette DGF serait remplacée par une part de la TVA. Raccord avec l'esprit de la loi de 1954, cette proposition constitue surtout une manière de renforcer l'autonomie économique et financière des Régions qui devraient aspirer encore plus de compétences issues notamment des Départements. Face aux géants, Régions et Métropoles, la place et les missions des communes ne cessent de diminuer et posent question pour l'avenir.

Prélèvement injuste

Dans tous les cas, les premiers impactés par une hausse éventuelle de la TVA seraient comme d'habitude les plus bas revenus. Cette profonde injustice admise et confirmée par plus d'un demi-siècle d'études économiques repose sur le caractère aveugle de ce prélèvement réputé indolore, en particulier pour les taux les plus bas de 5 % et 2,1 %. Dans les faits, comme la TVA se rapporte exclusivement à la consommation, elle pèse donc plus lourdement sur des personnes et des familles modestes qui consomment l'intégralité de leurs revenus (infographie 3). Incontournable recette de l'État, la TVA pourrait pourtant bénéficier de quelques réajustements pour accroître sa rentabilité sans avoir à songer à des augmentations. Le Conseil des prélèvements obligatoires préconise notamment de commencer par « sécuriser la recette », autrement dit de lutter contre la fraude et notamment de réfléchir aux conditions « dans lesquelles la TVA due doit être prélevée sur les activités de commerce en ligne qui bouleversent le cadre traditionnel de calcul et de collecte de l'impôt ». Bref, des solutions existent qui ne permettront certes pas d'en finir avec l'iniquité de cet impôt mais éviteront d'en accroître les effets négatifs pour les plus modestes. ■

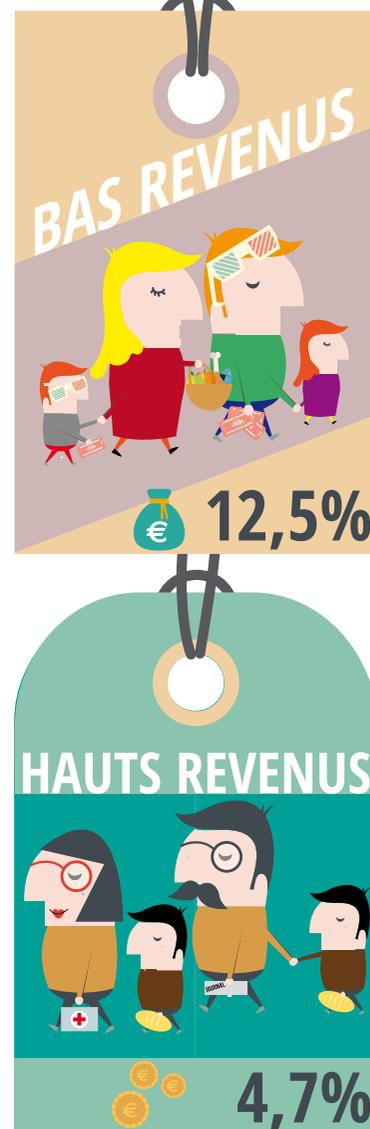
2

IMPACT DE LA HAUSSE DE LA TVA SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE



3

LA TVA DANS LE BUDGET DES MÉNAGES



« L'impôt le plus injuste »

Augmenter la TVA peut s'avérer fiscalement efficace. Mais en diminuant le pouvoir d'achat des faibles revenus, l'État ne fragilise-t-il pas le pacte démocratique qui fonde l'impôt ?



Aussi paradoxal que cela paraisse, l'impôt rend libre. Plus la part de la fiscalité dans le PIB* est importante, plus un pays est démocratique, c'est du moins la conclusion d'une étude réalisée en 2009 par André Barilari et Thomas Brand pour *la Revue française de finances publiques* (n° 108).

Les auteurs ont comparé le niveau des prélèvements obligatoires de 130 pays et leur niveau de libertés individuelles. Le résultat confirme la « règle générale » énoncée par Montesquieu deux siècles et demi plus tôt : « On peut lever des tributs [impôts] plus forts, à proportion de la liberté des sujets ; et l'on est forcé de les modérer, à mesure que la servitude augmente » (*De l'esprit des lois*, 1748).

Ce n'est donc pas pour faire râler le contribuable que furent inscrits le 26 août 1789

dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen les articles 13 et 14, lesquels constatent non seulement la « nécessité de la contribution publique » mais aussi que ces mêmes impôts se devaient d'être « également réparti[s] entre tous les citoyens en raison de leurs facultés ».

Il en est ainsi en démocratie : le citoyen consent à l'impôt parce qu'il est libre mais aussi parce qu'il l'acquitte « en raison de [ses] facultés », c'est-à-dire, parce qu'il est progressif. Le riche payant davantage que le moins riche.

Or, avec la TVA, point de progressivité de l'impôt. Même lorsque d'aucuns lui accolent l'épithète « sociale », sous prétexte de lui transférer le financement de notre protection sociale en lieu et place des cotisations salariales. « C'est très intelligent d'alléger le

coût du travail et de faire payer une partie de notre protection sociale par les produits chinois importés », plaide toutefois André Barilari, l'un des auteurs de l'étude de 2009 citée ci-dessus et ancien directeur général des impôts.

Mais à ce tarif, pointe quant à lui Yves Certain, secrétaire général départemental Solidaires finances publiques, pour s'attaquer au problème du dumping social chinois, ce transfert fiscal ne serait toutefois « pas social du tout ». « Appliquer le même taux pour tout le monde, dit-il, ne va

pas dans le sens du consentement à l'impôt. » « Et ça changerait quoi une TVA sociale s'il n'y a pas plus de pouvoir d'achat ? », s'interroge pour sa part Francis sur le parking du Leader Price Rousseau...

« Avec la TVA, on parle plutôt d'un impôt

TVA... vraiment sociale ?

CAISSES



dégressif, reprend Yves Certain, *car plus on est riche, moins elle pèse sur les revenus. La TVA est l'impôt le plus injuste.* » « *La TVA est un impôt proportionnel à la consommation qui comporte un élément "social", rappelle cependant André Barilari, les produits de "première nécessité" comme l'alimentation ont un taux très bas. Par contre, quand on épargne son argent, on ne paye pas de TVA, c'est vrai. C'est justement pour cela qu'il faut compenser par des impôts progressifs sur le revenu et le patrimoine (ISF, droits de succession).* »

Jackpot fiscal!

L'idée d'augmenter la TVA revient donc périodiquement dans le débat public « *parce que ça rapporte énormément et rapidement* », ironise Yves Certain. Le syndicaliste voit dans cette fiscalité peu visible une facilité dans laquelle verseraient

les gouvernements au lieu de s'attaquer à d'autres leviers plus « justes », comme la lutte contre la fraude fiscale, par exemple. « *On fait de la lutte contre la fraude avec un handicap énorme, regrette André Barilari : toutes les lois antifraude qui ont été votées ont ensuite été dézinguées.* »

Tout se passe donc comme si le principe inscrit dans la Déclaration de 1789 cédait à un pragmatisme nettement moins démocratique : attraper le contribuable qui ne peut pas se soustraire à l'impôt plutôt que celui qui a les moyens de lui glisser entre les doigts.

Et à ce jeu de trap-trap, le consommateur devient le jackpot fiscal de l'État. « *Et au final, c'est toujours les mêmes qui payent* », comme le dit Elisabeth sur le même parking du Leader Price... ■

* Le produit intérieur brut est un indicateur économique qui mesure la richesse produite à l'intérieur d'un pays.

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Consentement à l'impôt : le socle de la démocratie

L'un des déclencheurs de la Révolution française est lié à la question du « consentement à l'impôt » (lire l'article ci-contre). Alors qu'en 1789 l'État est une fois encore endetté jusqu'au cou (que les Révolutionnaires trancheront trois ans plus tard en la personne de Louis XVI), les états généraux sont convoqués par le roi, ce dernier se voyant contraint d'obtenir leur autorisation pour faire passer sa réforme fiscale destinée à lever de nouvelles recettes. Enfin convoqués (ils ne l'avaient plus été depuis 1614), ces derniers se proclament Assemblée constituante...

Le consentement à l'impôt est donc, comme l'affirme Franck Waserman, professeur à l'université du Littoral-Côte d'Opale, sur le site vie-publique.fr, « une force de résistance à la toute-puissance monarchique » dont l'Angleterre aura été le berceau, lorsqu'en 1215, écrit encore l'universitaire, « le roi Jean sans Terre doit concéder aux barons anglais la Grande Charte par laquelle il s'oblige, pour la première fois, à obtenir leur accord avant de créer une nouvelle taxe ». Le parlementarisme émerge donc autour de cette question cruciale qu'est la « nécessité de la contribution publique », que proclamera la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Toutefois, ce consentement reste fragile, même dans nos démocraties sociales. *Un sondage Ipsos-Le Monde* du 15 octobre 2013 révélait en effet que si 57 % des Français considéraient que payer l'impôt est un acte citoyen, ils ne seraient plus que 46 % chez les moins de 35 ans...

Élus communistes et républicains

Si le patronat a pu compter sur les largesses du gouvernement lors de ce quinquennat sous la forme de 41 milliards d'aides publiques, force est de constater que le monde du travail n'aura pas eu droit aux mêmes égards. Ainsi, le Smic n'a pas été augmenté au-delà du minimum légal depuis 10 ans. Une décision lamentable pour un gouvernement se revendiquant de gauche dont par ailleurs la loi Travail vient d'entrer en vigueur. Une loi qui, rappelons-le, facilite les licenciements et le chantage patronal. Déjà, les grands groupes fourbissent leurs plans sociaux. Ainsi, le groupe Airbus prévoit la suppression de 1 164 postes malgré un carnet de commandes pour les 15 prochaines années alors que l'État français en est un actionnaire de premier plan. Un État également actionnaire à 33 % des chantiers navals STX de Saint-Nazaire qui sont susceptibles d'être cédés à un concurrent italien qui sabrerait dans les effectifs et ce sans que le gouvernement n'intervienne alors même que les chantiers disposent de 10 années de commandes. Il faut de toute urgence mettre un terme au laisser-faire économique qui mine depuis plus de 30 années la base productive de notre pays. En 2017, tournons enfin la page du libéralisme!

TRIBUNE DE Hubert Wulfranc, Joachim Moysse, Francine Goyer, Jérôme Gosselin, Murielle Renaux, Michel Rodriguez, Fabienne Burel, Najia Atif, Carolanne Langlois, Marie-Agnès Lallier, Francis Schilliger, Pascal Le Cousin, Daniel Vezie, Nicole Auvray, Didier Quint, Jocelyn Cheron, Florence Boucard, Gilles Chuette.

Élus Droits de cité mouvement Ensemble

3 100 euros par jour de retraite pour un grand patron ! Et vous, en combien de temps, les gagneriez-vous ? Tous les jours, on apprend le détournement de sommes énormes au profit de milliardaires. 9 millions de bijoux volés sur une table de nuit, vous avez cela chez vous ? Au même moment, on pointe du doigt les pauvres qui reçoivent un peu d'aide, les migrants qui risquent leur vie... Alors que ce sont les grands capitalistes qui les exploitent et multiplient les guerres. Oui, l'horizon est sombre en ce moment. Nous ne savons pas ce que demain sera. À nous de faire de 2017 une année combative ! Unissons les forces de tous ceux et celles qui veulent changer cette société. Pour que l'année 2017 soit bonne, c'est le partage des richesses qu'il nous faut imposer !

Qui aurait cru que la royauté serait renversée en 1789, qu'en 1936, les congés payés existeraient, qu'en 1945, la Sécurité sociale verrait le jour...

Pour tous et toutes, un emploi stable, un salaire correct, et pour garder la santé, un service public de qualité, oui, c'est possible ! Nous voulons une société fraternelle, solidaire, égalitaire, écologique, laïque, démocratique et citoyenne. C'est ça un « vivre ensemble » concret.

TRIBUNE DE Michelle Ernis, Pascal Langlois.

Élus socialistes et républicains

Les dimanches 22 et 29 janvier auront lieu les primaires de la gauche. Nous avons organisé pour vous trois lieux de vote de 9 h à 19 h (1 € par personne) : si vous êtes inscrit dans les bureaux de vote habituels 1 à 6, vous voterez au centre Célestin-Freinet (avenue Ambroise-Croizat), des 7 à 9 au centre Georges-Brassens (rue Brassens) et des 10 à 17 au local du Parti socialiste en face du Métro Renan. Que vous soyez communiste, écologiste, radical, socialiste ou tout simplement citoyen et progressiste, nous vous invitons à venir voter à ce grand rendez-vous démocratique.

Contre le projet socialement dévastateur de Fillon, contre le Front national des Le Pen toujours plus racistes et populistes, pour bâtir une social-écologie résolument à gauche, vous pouvez toutes et tous y participer, à la simple condition d'être inscrit sur les listes électorales. C'est important. Nous souhaitons vraiment vous voir très nombreux ! Ne laissez pas les autres décider à votre place !

Pour toute information, contactez-nous au 02 35 65 27 28, envoyez un mail à l'adresse ps.ser@free.fr ou retrouvez-nous sur notre page Facebook « Parti Socialiste Saint Étienne du Rouvray »

TRIBUNE DE David Fontaine, Danièle Auzou, Patrick Morisse, Léa Pawelski, Catherine Olivier, Daniel Launay, Philippe Schapman, Samia Lage, Pascale Hubart, Réjane Grad Colombel, Antoine Scicluna, Thérèse-Marie Ramarosan, Gabriel Moba M'builu.

Élus vraiment à gauche, soutenus par le NPA

Attentats, guerres, politiques sécuritaires et liberticides, rejet des migrants, dégradation de nos conditions de vie, loi Travail passée en force malgré trois mois de mobilisation sociale exceptionnelle... On aura du mal à qualifier 2016 de « bonne année » pour l'humanité, qui paye un lourd tribut à l'organisation capitaliste de la société. On ne peut qu'espérer mieux en 2017 !

Mais 2017 sera ce que nous en ferons collectivement et sans rien attendre d'aucun sauveur suprême jailli des urnes ! En cette année électorale nous sommes supposés supporter de voir Valls affirmer sans rire qu'il est opposé au 49.3. De voir Macron, ce riche banquier se prétendre le défenseur de nos emplois, de notre pouvoir d'achat. De voir Fillon égrener son programme de guerre au monde du travail ou voir Marine Le Pen, cette riche héritière, prétendre qu'elle protégerait les plus pauvres, alors qu'elle ne cesse de stigmatiser les plus pauvres, les plus précaires d'entre nous, les travailleurs immigrés. Alors faisons mentir les pronostics : ne supportons plus rien de ce que les riches et les puissants de ce monde nous dictent et imposons par nos mobilisations une vie meilleure et digne pour toutes et tous !

TRIBUNE DE Philippe Brière, Noura Hamiche.

Pratique

BON À SAVOIR

Don d'organe : du nouveau depuis le 1^{er} janvier

Depuis le 1^{er} janvier, chaque Français est désormais présumé consentant au don d'organe et de tissus, en l'absence de refus exprimé de son vivant.

En cas de refus, les démarches sont simplifiées, il suffit de s'inscrire sur le registre national automatisé des refus de prélèvement, géré par l'Agence de la biomédecine. Il est également possible d'être donneur mais seulement pour quelques organes, ce refus partiel se fait également à partir du registre national de refus.

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :
www.dondorganes.fr



URBANISME Parc urbain du Champ libre

Afin de permettre la réalisation du parc urbain du Champ libre sur les terrains de l'ancien hippodrome, le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune fait l'objet d'une procédure de mise en compatibilité.

L'enquête publique se déroule jusqu'au 6 février inclus. Les Stéphanois peuvent consulter le dossier aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie, place de la Libération, 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray, et également sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie : metropole-rouen-normandie.fr (onglet Attractive et Dynamique). Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contrepropositions du public, relatives à l'intérêt du projet et la mise en compatibilité des PLU, seront consignées directement sur les registres ouverts à cet effet. Elles pourront, par ailleurs, être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie ou reçues directement lors de sa permanence en mairie lundi 23 janvier de 14 h 30 à 17 h 30. Elles pourront également être formulées par courriel auprès du responsable du projet : lidwine.eugene@metropole-rouen-normandie.fr.

TECHNOPOLE DU MADRILLET

Implantation du CESI

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune fait l'objet d'une modification simplifiée, pour permettre l'implantation du CESI (organisme de formation d'ingénieurs) sur le Technopôle du Madrillet. Le dossier est mis à la disposition du public du 16 janvier au 16 février selon les modalités suivantes : dossier complet et registre tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Étienne-du-Rouvray (département urbanisme, habitat et paysage) ainsi qu'au siège de la Métropole (14 bis avenue Pasteur à Rouen), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services concernés ; dossier consultable sur le site internet de la Métropole (metropole-rouen-normandie.fr). Toute personne peut formuler ses observations sur les registres ouverts aux sièges de la Métropole et de la Ville ainsi que par courrier adressé à Monsieur le président de la Métropole.

COLLECTE

DÉCHETS VERTS

La prochaine collecte des déchets verts aura lieu vendredi 20 janvier.

INFLUENZA AVIAIRE H5N8

DES MESURES POUR ÉVITER LA PROPAGATION DU VIRUS

À la suite de la détection de plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène H5N8 dans des élevages du Sud-Ouest et sur des oiseaux de la faune sauvage dans le Pas-de-Calais et en Haute-Savoie, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé de relever le niveau de risque vis-à-vis de la maladie à « élevé » sur l'ensemble du territoire. En raison de l'évolution rapide de la situation sanitaire en France et dans plusieurs pays européens et par la dynamique de propagation de ce virus, des mesures de protection renforcées sont mises en place pour les détenteurs de volailles commerciales ou non commerciales, les détenteurs de gibiers à plumes, et également pour toutes les personnes susceptibles d'être en contact avec des volailles : transporteurs, ramasseurs, vétérinaires...

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE : agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire

INSCRIPTIONS

REPAS DES SENIORS

Le repas des seniors offert par la Ville se déroulera à la salle festive à partir de 12 heures mardi 14 février, mercredi 15 février, jeudi 16 février, mardi 21 février, mercredi 22 février et jeudi 23 février. Les seniors seront invités par courrier à venir s'inscrire entre lundi 30 janvier et mardi 7 février auprès du guichet de secteur. Un transport gratuit en car sera assuré jeudi 16, mardi 21 et jeudi 23 février.

COMMERCE

Le Salon

19 rue Léon-Gambetta (prêt-à-porter féminin, accessoires, chaussures), ouvert du mardi au samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 15 à 19 heures.

TÉL. : 09 80 36 85 70.

Agenda

PERMANENCE ÉLU

MARDI 17 JANVIER

Permanence du maire

Le maire Hubert Wulfranc tient une permanence au centre socioculturel Georges-Brassens de 10 à 12 heures (quartier Thorez).

FORMATION

SAMEDI 21 JANVIER

Portes ouvertes à l'Insa

L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, école d'ingénieur-e-s publique, ouvre ses portes de 10 à 17 heures. Cette journée est dédiée aux lycéens préparant un bac scientifique, aux étudiants en formation scientifique de niveau bac +1, bac +2, bac +3 et bac +4.

► Avenue de l'Université. Renseignements au 02 32 95 97 00.

SAMEDI 4 FÉVRIER

UFR sciences et techniques : portes ouvertes

L'UFR sciences et techniques ouvre ses portes de 9 h 30 à 17 heures. L'occasion de découvrir les formations dispensées : mathématiques ; informatique, sciences et technologies ; sciences pour l'ingénieur ; physique, mécanique, physique/chimie.

► Avenue de l'Université. Renseignements au 02 32 95 50 02.

SANTÉ

JEUDI 9 ET LUNDI 13 FÉVRIER

Vaccinations gratuites

Le Département organise des séances de vaccinations gratuites pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans, jeudi 9 février de 16 h 45 à 18 h 15, au centre médico-social, 41 rue Ambroise-Croizat, et lundi 13 février de 16 h 30 à 18 heures, au centre médico-social rue Georges-Méliès.

► Renseignements au 02 76 51 62 61.

SPORT

DIMANCHE 5 FÉVRIER

Prix René-Pajot

Le prix René-Pajot, organisé par le Running club stéphanois, se déroule en forêt du Madrillet.

► Renseignements au 02 35 69 01 47 ou 06 61 70 32 12.

SENIORS

DIMANCHE 22 JANVIER

Thé dansant

Le thé dansant de l'Association amicale des anciens apprentis SNCF a lieu de 14 h 30 à 18 h 30 à la salle des fêtes de l'hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen.

► Entrée : 10 €. Réservations au 02 35 92 94 43 ou au 06 71 48 18 26, par courrier à Simone Landais, 32 rue Édouard-Vaillant, 76800 Saint-

Étienne-du-Rouvray ou dimanche 22 janvier de 10 à 11 heures, dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen.

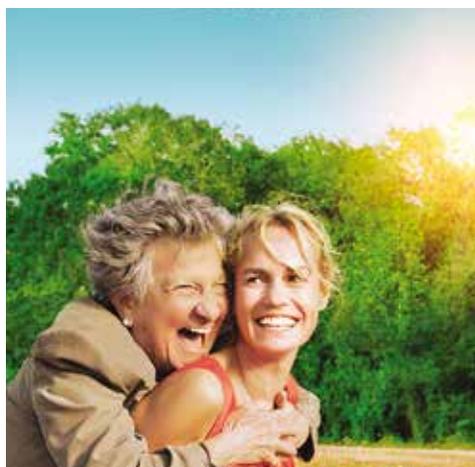
MARDI 24 JANVIER

Thé dansant

Organisé par le club Geneviève-Bourdon, le thé dansant se déroulera à la salle festive à partir de 14 heures. Il sera animé par l'orchestre Trio Andrews. Entrée Libre.

LUNDI 6 FÉVRIER

Sortie au cinéma



Le service vie sociale des seniors organise une sortie au cinéma Le Mercure à Elbeuf pour le film *La dernière leçon*.

► Inscription lundi 30 janvier uniquement par téléphone au 02 32 95 93 58 à partir de 14 heures, dans la limite des places disponibles. Prix de la place : 2,50 €, transport compris.

CULTURE

EXPOSITION

JUSQU'AU 8 FÉVRIER

Union des arts plastiques Hamid Tibouchi

La production d'Hamid Tibouchi, artiste né en 1951 en Algérie, est protéiforme : peintures, dessins, gravures, estampes numériques, photos, poèmes, livres d'artistes, décors de théâtre, vitraux, illustrations de livres et revues... Vernissage samedi 14 janvier à 17 heures au Rive Gauche puis au centre socioculturel Jean-Prévost.

► Centre socioculturel Jean-Prévost. Entrée libre. Renseignements au 02 32 95 83 66. Le Rive Gauche. Du mardi au vendredi de 13 heures à 17 h 30 et les soirs de spectacle. Entrée libre. Renseignements au 02 32 91 94 94.

LIVRES

VENDREDI 13 JANVIER

Je ne veux pas qu'ils oublient

Des enfants de Saint-Étienne-du-Rouvray ont interrogé leurs parents sur leur enfance. Des ateliers d'expression menés par la Confédération syndicale des familles et l'écrivain Olivier Gosse ont abouti à un projet d'écriture individuelle.

► 18 heures, bibliothèque Elsa-Triolet. Renseignements dans les bibliothèques municipales ou au 02 32 95 83 68.

SAMEDI 14 JANVIER

Abdelkarim Belkassem en dédicace

Abdelkarim Belkassem dédicacera ses trois ouvrages *Deux chats et les hommes*, *La Bête et le Boss* et *La Marche des Harraga*.

► De 15 à 18 heures, espace culturel Leclerc.

SAMEDI 28 JANVIER

Désherbage – vente de livres

Une vente de livres et CD à petits prix est organisée par les bibliothèques municipales afin de renouveler les collections. Dans le métier, cela s'appelle un désherbage.

► De 10 à 16 heures, bibliothèque Elsa-Triolet. Entrée libre. Renseignements dans les bibliothèques municipales ou au 02 32 95 83 68.

THÉÂTRE

VENDREDI 13 JANVIER

Finir en beauté de Mohamed El Khatib

Mohamed El Khatib développe un travail documentaire autour des écritures de l'intime et leurs représentations.

► 20 h 30, Le Rive Gauche. Tél. : 02 32 91 94 94.

MARDI 31 JANVIER

Ceux qui errent ne se trompent pas



Le jour des élections nationales, la capitale d'un pays imaginaire vote à 80 % blanc. Une révolution par les urnes. Un séisme !

► 20 h 30, Le Rive Gauche. Tél. : 02 32 91 94 94.

MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER

L'Affaire Richard par La Piccola Familia

Lire p. 9.

MULTIMÉDIA

SAMEDI 14 JANVIER

MédiaThéCafé

Cet atelier multimédia propose une découverte des fonctionnalités de base des smartphones sous système d'exploitation Android. Il s'adresse à un public débutant sachant manipuler un téléphone portable. Nombre de places limité à huit.

► 10 heures, bibliothèque de l'espace Georges-Déziré. Entrée gratuite. Renseignements et réservations obligatoires au 02 32 95 83 68.

DANSE

MARDI 17 JANVIER

Contact #1 | d'Abderzak Houmi



Contact #1 est une danse hip-hop d'un nouveau genre. Une danse aérienne, dans laquelle quatre danseurs rompus à toutes les prouesses bouleversent leurs corps, risquent, osent et emportent le spectateur avec jubilation !

► 20 h 30, Le Rive Gauche.
Billetterie : 02 32 91 94 94.

VENDREDI 27 JANVIER

Voulez-vous danser avec moi ?

Deux heures de danse sur la scène du Rive Gauche, menées par un des interprètes de Sylvain Groud, Martin Grandperret. Atelier ouvert à tous, sans niveau minimum requis, dès 9 ans.

► 19 heures, Le Rive Gauche.
Billetterie : 02 32 91 94 94.

CONCERT

JEUDI 26 JANVIER

Lisbeth Gruwez dances Bob Dylan



Noces de diamant



RENÉE ET LUCIEN LACAILLE

Ils se sont rencontrés à la gare de Rouen. Un vrai coup de foudre ! « *Et dès que je l'aperçois / Alors je sens en moi / Mon cœur qui bat...* », comme le chante Édith Piaf, la « môme » préférée de Lucien. Trois enfants, huit petits-enfants et huit arrière-petits-enfants plus tard, ils ont fêté leurs noces de diamant, le 17 décembre 2016. Dans leur petite maison du quartier de l'Industrie, ils jouent aux cartes, aux dominos, se promènent, écoutent Michel Sardou que Renée aime particulièrement. « *En soixante ans de mariage, sourit Lucien, il n'y a jamais eu de vraies disputes.* » Mais soixante ans, comme le dit Renée : « *C'est pas assez !* »*

* article écrit par Hugo Micaut, stagiaire de 3^e, collègue Pablo-Picasso

La danse et la musique en partage... Six chansons de Dylan dans un solo à l'épure lumineuse, au plus près du public.

► 20 h 30, Le Rive Gauche.
Billetterie : 02 32 91 94 94.

MUSIQUE

VENDREDI 20 JANVIER

Les Sonnets de Shakespeare

Norah Krief, actrice singulière du théâtre français, plonge *Les Sonnets de Shakespeare* dans un bain de jouvence prodigieusement rock.

► 20 h 30, Le Rive Gauche.
Billetterie : 02 32 91 94 94.

DANSE ET MUSIQUE

VENDREDI 3 FÉVRIER

Memento Vivere de Sylvain Groud

Premier temps fort de la résidence de Sylvain Groud au Rive Gauche, ce *Memento Vivere*, composé sur des musiques de Steve Reich (interprétées en direct sur la scène) pour quatre jeunes interprètes.

► 20 h 30, Le Rive Gauche. Billetterie : 02 32 91 94 94. De 19 à 20 heures, « Des clés pour une danse », mini-conférence sur Steve Reich et les chorégraphes par Betty Lefevre, anthropologue de la danse. Entrée libre et gratuite.

JEUX

VENDREDI 3 FÉVRIER

Jeux celtes

Les ludothécaires entraînent le public dans l'imaginaire celtique : celui-ci est invité à partager et découvrir des jeux originaux alliant le divertissement, les connaissances, la réflexion et le simple plaisir de jouer comme avec *Les chevaliers de la table ronde*, *Isle of Skye*... À partir de 12 ans. Les mineurs doivent être accompagnés.

► 19 h 30, bibliothèque de l'espace Georges-Déziré.

 Les personnes à mobilité réduite peuvent se rendre aux manifestations grâce au Mobilo'bus, moyen de transport leur étant réservé. Renseignez-vous au 02 32 95 83 94.

« Imaginaire celtique »

JUSQU'AU 4 FÉVRIER

Imaginaire celtique

L'espace Georges-Déziré se met à l'heure de l'imaginaire celtique jusqu'au 4 février.

► Les réservations sont obligatoires pour toutes les animations auprès de l'accueil de l'espace Georges-Déziré ou au 02 35 02 76 90. Programme détaillé à lire sur saintetiennedurouvray.fr

JUSQU'AU 4 FÉVRIER

EXPOSITION : Imaginaire celtique

Photographies d'Yvon Boëlle.

SAMEDI 14 JANVIER De 10 à 13 heures

ANIMATION : Initiation au glazig

VENDREDI 20 JANVIER 15 h 30 et 19 heures

CONTES :

Passeur d'histoires – Yann Quéré

VENDREDI 20 JANVIER

De 20 h 30 à 22 heures

CHANT CHORAL :

Initiation aux chants bretons

MERCREDI 25 JANVIER 19 heures

CONCERT : Les instruments anciens au service des danses celtiques

MERCREDI 25 JANVIER 20 heures.

CONCERT : Groupe Cowell

SAMEDI 28 JANVIER De 10 heures à 12 h 30

DANSE : Initiation aux danses bretonnes

SAMEDI 4 FÉVRIER 19 h 30

CONCERT : Folk-noz

MERCREDI 1^{ER} FÉVRIER 15 heures

JEUNE PUBLIC :

La Tambouille à histoires

JEUDI 2 FÉVRIER 19 heures

CABARET : Cabaret celtic

VENDREDI 3 FÉVRIER 19 h 30

JEUX : Jeux celtes. Lire ci-contre.

SAMEDI 4 FÉVRIER 19 h 30

CONCERT : Folk-noz

État civil

MARIAGES

Claude Bacquet et Joëlle Binet

NAISSANCES

Clément Bertrand, Leandro Dos Santos Pereira, Alix Duplessis, Mohamed Esseid, Aboubakar Fadiga, Yakine Lahbib, Lisandro Lesueur, Faris Saidi, Ilyasse Tatou.

DÉCÈS

Jacqueline Rousseau, Évelyne Yvé, Christine Parot, José Birra, Évelyne Biset, Jacqueline Dallier, Marcel Noël, Anna Ausoni, Corinne Legendre, Denise Schmit.

Loïc Moignard considère que son installation en coworking participe à 80 % du développement de son activité pour sa société Altiore Solutions.

PHOTOS : J. L.



ORGANISATION

Le travail à la mode

Les formes d'organisation du travail à la mode vantent les bienfaits du « cool ». Mais s'adressent-elles vraiment à tout le monde et ne renouent-elles pas en fait avec de vieilles recettes d'entreprises ?

Les coulisses de l'info

Les nouvelles formes d'organisation du travail se vantent de réaliser la synthèse idéale entre un lieu de travail où il fait bon vivre et un lieu de vie où il fait bon travailler. Mais ces expériences de *coworking* et de bureaux partagés visent-elles vraiment l'intérêt des travailleurs ou juste l'accroissement des rendements ?

Serait-on sur le point d'en finir avec le modèle taylorien fondé sur les tâches répétitives, avec des rythmes de travail imposés par les cadences des machines, des normes de production à atteindre et un contrôle hiérarchique direct ? Sonia Adam-Ledunois, enseignant-chercheur au laboratoire Normandie innovation, marché, entreprise et consommation (Nimec) de l'Université de Rouen confirme que depuis quelques années, « *le système classique est questionné. Les grands groupes veulent mettre les salariés au contact des start-up. L'objectif est de régénérer l'approche de l'entreprise en se nourrissant d'initiatives différentes* ». Les

patrons et les managers misent sur la créativité dans un environnement concurrentiel. « *C'est l'idée d'un écosystème. La logique du Co comme co-working, co-conception.* » Cette tendance sensible dans les grands groupes se décline aussi à l'échelle des microstructures et de l'entreprise individuelle.

Co-collègue(s)

Au sein de la pépinière Seine Écopolis, sise avenue Robert-Hooke à Saint-Étienne-du-Rouvray, les filières de l'écoconstruction sont regroupées depuis 2014. Julie Michel, architecte, a trouvé là un lieu qui correspondait à ces attentes. « *J'avais besoin d'émulation, je ne voulais pas rester isolée dans mon*

bureau. Les coups, on les prend seul dans notre métier. Ici, on peut partager les bons et les mauvais moments. » Effectivement, la plupart du temps dans la pépinière, les portes des bureaux restent ouvertes et les corps de métier communiquent. Plaquistes, menuisiers, architectes, expert en bureau d'étude, ils se côtoient au quotidien et partagent parfois plus qu'un café. « L'aménagement de l'espace de travail favorise les échanges et pour nous tous, c'est la possibilité de constituer facilement des équipes en fonction des projets », explique Thierry Fleurance, fondateur de la société Albedo, spécialisée en ingénierie environnementale. Jusque-là, le principe paraît vertueux.

Comme à la maison

En poussant l'expérience un peu plus loin, on aboutit au *coworking*, ces espaces partagés de travail qui font flores dans les métropoles

françaises. À Rouen, en l'espace d'une année, Now Coworking a convaincu 600 personnes parmi lesquels Loïc Moignard, un Stéphanois qui a créé son entreprise d'informatique en mars 2016. « C'est comme à la maison. Il y a une cuisine, un bar à sieste et même une salle de sport avec un coach. » Les « *coworkers* » peuvent choisir de louer un bureau, de le partager ou de venir en mode « nomade » avec leur ordinateur portable et payer à l'heure de présence. « Je trouve de multiples ressources ici : des graphistes, des photographes, des avocats. L'information circule en permanence », insiste Loïc Moignard. Modèle d'aliénation ou d'épanouissement, au final ces nouveaux espaces de travail ne s'adressent qu'à une part infime du monde du travail et profitent d'abord à ceux qui détiennent les clefs des lieux. En somme, le *coworking* est en train de devenir une industrie comme les autres. ■



Julie Michel et Thierry Fleurance, installés à Seine Écopolis, partagent les locaux au jour le jour et les projets professionnels en fonction des opportunités.

NOUVELLES COMMUNAUTÉS

Le collectif pour quelques-uns

« Dans ces communautés, on est normalement dans l'informel et finalement on va essayer de formater les choses. On impose un cadre et un lieu. La difficulté est aussi de s'intégrer dans ces nouvelles communautés de travail. » Loin de décrire le *coworking* comme une solution idéale, Caroline Cintas (lire interview) montre bien que le modèle n'est pas adapté à tous et qu'il reproduit parfois de vieux principes de management. Au final, il s'agit de faire tomber la barrière entre la vie laborieuse et la vie individuelle pour les plus grands bienfaits de la productivité.

INTERVIEW

« À double tranchant »

Caroline Cintas, directrice adjointe de l'IAE (École universitaire de management) de Rouen et enseignant-chercheur au laboratoire Nimec de Rouen

Les espaces de travail qui ressemblent à des espaces de vie, est-ce une bonne chose ?

L'idée de Google, en mettant en place des conditions de travail qui visent d'abord au bien-être, est à double tranchant. Derrière cette noble intention, il y a certainement la volonté que les salariés se sentent tellement bien qu'ils ne comptent plus leurs heures. Pour les jeunes, pendant cinq ans, ça peut être stimulant mais quand on est plus âgé, on n'a pas forcément envie de passer autant de temps au travail. La coupure, c'est important, il faut éviter de tout mélanger car on peut récupérer des problèmes dans les deux sphères : mettre trop d'affect au travail et trop de travail dans sa vie privée.

Quelle est la place de la gestion des ressources humaines dans ces modèles d'autonomisation du travailleur ?

La gestion des ressources humaines est difficile aujourd'hui parce qu'il faut être en mesure d'intégrer les contradictions et les changements. Il faut notamment gérer la résistance au changement et les risques psychosociaux que cela peut engendrer pour certaines personnes. La vision idéale du travail autonome ne convient pas à tout le monde. Dans les grands groupes, on veut un peu le mouton à cinq pattes. Des personnes qui soient à la fois des créateurs, des managers, des leaders qui donnent du sens, qui aient des capacités à gérer la communication, qui sachent impulser les projets, travailler en équipe et en solo et qui soient mobiles. Bref de la mobilité et de la confiance. Or la confiance nécessite de la stabilité.

Piscine : l'envers du décor

**Jean-Pierre Sageot,
photographe :**

« Ça fait bizarre d'être en chaussures de sécurité dans une piscine. Ce qui frappe, c'est la profondeur du bassin. En tant qu'utilisateur de la piscine, on sait qu'il y a toute une machinerie. Il aura fallu qu'elle soit en chantier pour en découvrir l'envers du décor... C'est un chantier avec beaucoup de corps de métiers, ce n'est pas une rénovation classique. Mettre une cuve en inox, par exemple, nécessite un tas d'opérations insoupçonnées. Quand tout le monde est autour de la table, on comprend que c'est un chantier hyper complexe. »

**Retrouvez
le diaporama
des photos
de Jean-Pierre Sageot
et la 2^e lettre
d'info travaux,
Au fil de l'eau,
sur [saintetienne
durouvray.fr](http://saintetienne
durouvray.fr)**

